

COMMUNE LE DONJON

Extrait du registre des arrêtés du Maire

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
Chemin communal de Contresol***Le Maire*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 à L 2212-5 et L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 à R 417-12 ;

VU la nécessité de réaliser des travaux de voirie, terrassement et curage de fossés en bordure du chemin de Contresol sur le territoire de la Commune de Le Donjon par les agents du service technique.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour les besoins des travaux.

ARRETE

Article 1 : A compter du vendredi 08 mars 2024 jusqu' à la fin des travaux :

- la circulation sera interdite «Chemin de Contresol» sur le territoire de la Commune de Le Donjon le temps des travaux.

Article 2 : La signalisation sera matérialisée et mise en place par la commune et sera maintenue en permanence jusqu'à la fin des travaux.

Article 3 : Le Maire et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE DONJON

Fait à Le Donjon, le 08 mars 2024,

Le Maire,

Guy LABBE

